



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. André ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crète :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTIN **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARD-CLOS **Noiront :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salín :** M. Daniel PARIS **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORIGUET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), YM. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

**Mandataires :** F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), AS. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

**Délibération n°2014/002634**

**Rapport n°3.1 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2014**

## Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2014

**Rapporteur : Alain BLESSEMILLE, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2014 : 90 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 20 000 €

### Résumé :

Le présent rapport présente l'activité 2013 de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) « Coopilote » qui est implantée à Besançon depuis 2007, à laquelle la CAGB apporte son soutien financier par une Convention cadre sur la période 2013-2015, soit un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

### **I. Rappel : principe d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)**

#### A/ Un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de l'activité économique

La Coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet sans être contraint de créer sa propre structure. Le futur entrepreneur est juridiquement hébergé par la Coopérative d'Activité et d'Emploi.

#### B/ Un statut d'« entrepreneur-salarié »

Salarié en CDI de la coopérative, l'entrepreneur-salarié est payé au prorata du chiffre d'affaires réalisé, déduction faite des cotisations sociales (salariales et patronales) et de la participation aux frais de la structure qui représentent 10 % de son chiffre d'affaires.

#### C/ Un accompagnement individualisé et collectif

La Coopérative prend en charge un parcours de formation du créateur de 24 mois. L'accompagnement se situe à la fois en amont, au lancement, au développement puis à la consolidation de l'activité.

L'équipe de Coopilote est présente en continu tout au long du parcours, elle intervient au quotidien dans :

- le marketing : étude marketing du projet, business plan, stratégie,
- le commercial : plan d'action et feuille de route, suivi de prospection, négociation commerciale,
- la gestion : analyse de gestion, maîtrise des coûts, maintien de la marge...,
- la stratégie et l'organisation quotidienne,
- l'organisation technique, l'investissement, la gestion du temps...

#### D/ Deux possibilités de sortie du dispositif

Si l'activité se révèle viable, les entrepreneurs-salariés peuvent, au bout de deux ans, soit quitter la Coopérative pour poursuivre leur activité en fondant une entreprise indépendante, individuelle ou collective soit continuer à exercer leur activité au sein de la Coopérative et en devenir salarié-associé.

Si l'activité n'est pas viable, le salarié retrouve son statut initial sans avoir perdu ses droits aux indemnités chômage.

## II. Activité 2013 de Coopilote Besançon

### A/ Public accueilli

126 personnes ont été accueillies en 2013 sur le site de Besançon (138 en 2012) dont :

- 72 demandeurs d'emploi,
- 7 bénéficiaires des minima-sociaux dont RSA ou ASS,
- 28 salariés ou bénéficiant d'autres revenus sociaux,
- 19 autres (étudiants, retraités).

Le nombre de personnes accueillies est en léger retrait par rapport à 2012, mais reste supérieur aux années 2010 et 2011. Un nombre plus important de personnes a toutefois été accueilli grâce à l'organisation d'évènements ponctuels. Le Forum Coopilote « Entreprendre en coopérative » organisé au sein du quartier de Planoise a ainsi permis d'entrer en contact avec une trentaine de personnes supplémentaire. Face au succès de l'opération, ce type d'évènement sera reconduit au cours de l'année 2014.

### B/ Public accompagné en 2013

En 2013 l'établissement de Besançon a intégré 36 entrepreneur-salariés portant à 68 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 31 domiciliés dans la CAGB (46 % des accompagnés). 53 % des personnes accompagnées sont des femmes.

<b>Entrepreneurs accompagnés</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Dont CAGB</b>	<b>Part CAGB</b>
Entrepreneurs présents au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	27	32	15	47 %
Entrées	25	36	16	44 %
Total entrepreneurs accompagnés	52	68	31	46 %
Sorties 2013	18	23	11	48 %
Entrepreneurs au 31/12/2013	34	45	20	44 %

### C/ Les sorties de la coopérative

En 2013, la coopérative bisontine a connu 23 sorties. Les sorties pour pérennisation de l'activité se font sous 2 modes : en création d'entreprise indépendante (SARL, Eurl, auto-entreprise), ou par le passage au statut de coopérateur. Ces deux modes représentent 52 % des sorties, soit une hausse de 13 points par rapport à 2012. Au sein de la catégorie des auto-entrepreneurs, environ 45% des créations correspondent à une réelle pérennisation d'une activité principale. La majorité des créations sous ce statut correspondent à des activités complémentaires.

Un tiers des entrepreneurs sortis en 2013 ont saisi une opportunité d'emploi salarié, et donc retrouvé une stabilité professionnelle, même si leur projet de création n'a pas abouti. Dans le contexte actuel, ce changement de stratégie d'emploi reste une modalité positive de sortie.

### D/ Chiffre d'affaires réalisé

Le chiffre d'affaires développé par les entrepreneurs est en léger retrait autant pour les entrepreneurs accompagnés que pour les associés. La diminution du nombre d'entrées en 2012 est en partie responsable de cette évolution.

Chiffre d'Affaires En K€	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>
Coopilote	271	388	333	- 14%
Service Filière à la personne	89	92	95	3%
Associés	304	339	326	- 4%

## E/ Les filières

Le secteur du service aux entreprises représente la grande majorité du chiffre d'affaires des entrepreneurs accompagnés : 62 %.

Les filières principales sont les services aux entreprises (consultants, communication, NTIC) et le commerce, artisanat, culture.

## **III. Soutien du Grand Besançon**

Le partenariat entre Coopilote et le Grand Besançon a été mis en place en 2007. Sur les périodes 2007-2009 et 2010-2013, et dans le cadre de conventions triennales, le Grand Besançon a accordé à Coopilote une aide au fonctionnement de 20 000 € par an.

En 2013, le Grand Besançon a renouvelé son soutien financier par une Convention cadre pour la période 2013-2015.

Sur la base de la demande formulée par Coopilote au 1er octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la Convention stipule que le Grand Besançon versera à Coopilote une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

En 2013, l'établissement de Besançon a intégré 36 entrepreneurs-salariés dans un parcours d'accompagnement portant à 68 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 31 domiciliés dans la CAGB (46 % des accompagnés). Coopilote dépasse en 2013 les objectifs fixés par la convention (25 porteurs de projet).

### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance de l'activité 2013 de Coopilote Besançon,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2014 sus-mentionnées pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Pour extrait conforme,

Le Président

### Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 24 NOV. 2014